

**NOTE**

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**20 décembre 2023**

**PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 20 décembre 2023 à 19h30 à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers Julie Paradis, Lyndsay Simard, Michel Proulx, Marcel Guérin, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard, sous la présidence du maire, Bernard Daoust.

**Sont également présents :**

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance  
Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

**Certificat de signification**

*Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.*

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

**Ouverture de la séance extraordinaire à 19h46**

2023-12-475

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023**

Il est proposé par Jacques Bouchard  
Appuyé par Loïc Dewavrin  
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 comme suit:

**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023

**2. Affaires financières**

2.1 Acceptation des comptes du 14 au 20 décembre 2023

2.2 Modification à la programmation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ)

**3. Règlements**

3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 505-2023 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2024

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 507-2023 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2024

3.3 Adoption du règlement numéro 468-3-2023 modifiant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatif au stationnement (RMH 330-2021) afin d'interdire le stationnement sur une partie du chemin du Fleuve et de prévoir les dispositions relatives à la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale sur l'ensemble du territoire

#### **4. Affaires juridiques**

4.1 Dépôt de certificats du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres

#### **5. Ressources humaines**

5.1 Création du poste d'adjoint de direction et conseiller aux ressources humaines

5.2 Nomination de Julie Provost à titre d'adjointe de direction et conseillère aux ressources humaines

5.3 Mise à jour de l'organigramme de l'administration municipale

**Période de questions aux citoyens (questions et délibérations sur les points à l'ordre du jour uniquement)**

**Parole au Conseil**

**Levée de la séance extraordinaire**

### **2023-12-476 Acceptation des comptes du 14 au 20 décembre 2023**

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 14 au 20 décembre 2023 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

<b>FONDS D'ADMINISTRATION</b>	<b>MONTANT PAYÉ</b>
▪ Paiements (par chèques, dépôts directs, débits directs)	436 825.27\$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-12-477 Modification à la programmation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ)**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Jacques Bouchard  
Appuyé par Lyndsay Simard  
Et résolu

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 jointe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 jointe à la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-12-478 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 505-2023 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2024**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Julie Paradis, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 505-2023 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2024;
- [2] Un projet de ce règlement est déposé séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

**2023-12-479 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 507-2023 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2024**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, Michel Proulx, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 507-2023 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité des Cèdres pour l'année 2024;
- [2] Un projet de ce règlement est déposé séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

**2023-12-480 Adoption du règlement numéro 468-3-2023 modifiant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatif au stationnement (RMH 330-2021) afin d'interdire le stationnement sur une partie du chemin du Fleuve et de prévoir les dispositions relatives à la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale sur l'ensemble du territoire**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une interdiction de stationnement sur une partie du chemin du Fleuve dans le noyau villageois ;

ATTENDU la mise en œuvre du projet pilote « Info-neige » pour les voies publiques situées sur l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir des dispositions relatives à la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale dans les rues de l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance ordinaire 12 décembre 2023 :

- [1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère Lyndsay Simard;
- [2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE la conseillère, Lyndsay Simard, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance ordinaire du 12 décembre 2023;

Il est proposé par Julie Paradis

Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :  
***Règlement numéro 468-3-2023 modifiant le règlement numéro 468-2021 et ses amendements relatifs au stationnement (RMH 330-2021) afin d'interdire le stationnement sur une partie du chemin du Fleuve et de prévoir les dispositions relatives à la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale sur l'ensemble du territoire***

QUE le texte du règlement numéro 468-3-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-12-481 Dépôt de certificats du greffier-trésorier suivant la tenue d'une procédure de registres**

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier-trésorier dépose les certificats relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements suivants :

- Règlement numéro 501-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 475 000\$ relatif à l'acquisition du terrain et de la construction d'un poste de pompage pour les eaux usées du domaine Lucerne
- Règlement numéro 502-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 6 620 000\$ relatif à l'acquisition, la mise aux normes et le bouclage du réseau d'aqueduc du domaine Lucerne

QUE les règlements numéros 501-2023 et 502-2023 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

**2023-12-482 Création du poste d'adjoint de direction et conseiller aux ressources humaines**

ATTENDU la restructuration de certains services municipaux;

ATTENDU la pertinence de créer le poste d'adjoint de direction et conseiller aux ressources humaines;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

DE CRÉER le poste d'adjoint de direction et conseiller aux ressources humaines;

QUE le statut du poste est permanent et à temps plein.

**Adopté à l'unanimité**

**2023-12-483 Nomination de Julie Provost à titre d'adjointe de direction et conseillère aux ressources humaines**

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-482 créant le poste d'adjoint de direction et conseiller aux ressources humaines;

ATTENDU QUE Julie Provost occupe le poste d'adjointe administrative à la direction générale et greffe depuis le 26 septembre 2023 ;

ATTENDU l'expérience et les compétences de Julie Provost pour occuper ce poste ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Jacques Bouchard  
Et résolu

DE NOMMER Julie Provost à titre d'adjointe de direction et conseillère aux ressources humaines, et ce selon les conditions de travail convenues entre les parties ;

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer le contrat de travail de Julie Provost à titre d'adjointe de direction et conseillère aux ressources humaines ;

QUE la nomination est effective au 21 décembre 2023.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-12-484 Mise à jour de l'organigramme de l'administration municipale**

ATTENDU la création de nouveaux postes cadres;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour de l'organigramme administratif et fonctionnel de la Municipalité;

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'ACCEPTER la mise à jour de l'organigramme administratif et fonctionnel de la Municipalité tel que déposé à la présente séance municipale.

**Adopté à l'unanimité**

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

*Début de la période : 20h01*  
*Fin de la période de questions : 20h16*

## **Parole au Conseil**

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

### **2023-12-485 Levée de la séance extraordinaire**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé            Jacques Bouchard  
Appuyé par                Julie Paradis  
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 20h13.

**Adopté à l'unanimité**

Bernard Daoust  
Maire

Jimmy Poulin  
Greffier-trésorier

**VERSION NON OFFICIELLE**